

PARTICIPANTS

Membres

M. Erwan Le Meur	Président de la CPSA
M. Mohamed Chaouchi	Trésorier de la CPSA
Mme. Janig Guillanton	Déléguée Générale de la CPSA
Mme. Sabrina Brahim	Chargée des Relations Membres et Institutionnelles de
Mme. Naima Mansouri	Assistante de la CPSA
M. Gildas Monjoin	OGAM, Chargé de Communication de la CPSA
M. Jean Plateau	HAROPA
Mme. Florence Boutmy	CEMEX
M. Olivier Lefevre	AFTRAL
M. François Xavier Lecointre	GRANDS MOULINS DE PARIS
M. Vincent Ezratti	GSM-GRANULATS
M. Didier Jolly	DB SCHENKER
Mme. Claire Curtet	TRA-SABLE
M. Julien Jeannet	PAPREC
M. Maxime Antonini	PAPREC
M. François Przybylko	YPREMA
M. Aimée Heniart	EPALIA
M. Arnaud De Chirée	TMF OPERATING
Mme. Laurence Gloaguen	MARFRET
M. Alexandre Lecluse	ALCON
M. Stéphane Mordacq	TRANSPORTS REUNIS GROUPE
M. Alain O'jeanson	PARIS TERMINAL SA
M. Yvane Quintrec	CLASS'CROUTE
M. Thierry Blanchard	LAFARGE GRANULATS
M. Fabien Van Moorleghem	EQIOM Béton
M. Mariusz Wiecek	Haropa Port de Paris
Mme. Laure Pernodet	SCHENKER France
Mme. Audrey Boulanger	EPALIA
M. Mathieu Gaborit	SOLVALOR
M. Wojciech Karnat	SOGEPF BP France

Invités

Stéphane Raison Directeur Général préfigurateur Haropa

Yoann Blais Sous-Préfet des hauts de seine chargé du développement économique et emploi

Samuel Régnier Aceprint, port de Gennevilliers

ORDRE DU JOUR

- 1) **Validation du PV de la réunion du 8 janvier 2021.**
- 2) **Présentation du projet associatif de la CPSA, feuille de route & avancées**
- 3) **Dispositifs du plan de relance mis en place par l'Etat sur le volet Industriel (Yoann Blais)**
- 4) **Orientations stratégiques et présentation des projets de programmes opérationnels de la nouvelle structure Haropa (Stéphane Raison)**

1. Validation du procès-verbal de la réunion du 8 janvier 2021

Le procès-verbal de la réunion du 8 janvier 2021 a été adopté à l'unanimité.

2. Présentation du projet associatif de la CPSA

(Janig Guillanton, CPSA) : a présenté la feuille de route ainsi que les différentes avancées de la CPSA, c'est-à-dire l'intégration des ports de Limay et Nanterre, le développement et test de nouveaux services et l'optimisation des initiatives avec les acteurs clés locaux et régionaux.

16 entretiens ont été menés avec les membres ce qui a permis de remonter les attentes et besoins communs :

- Mieux se connaître, mieux connaître les métiers et activités des uns des autres (Visites entreprises, petits déjeuners, réunions annuelles...)
- Besoin de travailler sur des sujets communs (Formations, infrastructures, transports...)
- Améliorer la vie sur le port (Accessibilité, restauration, convivialité)
- Communiquer & faire savoir (Vitrine de l'éco-industrie, de l'emploi industriel & logistique...)

Le projet de l'association repose sur les trois piliers du Développement Durable :

- **Social** : Emploi, Insertion, Formation
- **Économique** : Synergies, Mutualisations
- **Environnement & cadre de vie** : Logistique Urbaine, Eco-industrie, Visites entreprises, Rencontres

→ Transversalité de l'innovation

Les objectifs 2023 ont été présentés :

La CPSA doit être un trait d'union entre les membres et vers les parties prenantes pour être l'interlocuteur incontournable.

150 adhérents et 150k€/an budget

L'objet de l'association reste identique : développons l'image et l'attractivité des ports de Gennevilliers, Limay et Nanterre, représentons l'ensemble des entreprises implantées sur ces zones portuaire auprès des parties prenantes, développons des synergies et proposons des réponses communes aux problématiques particulières de ces entreprises.

La feuille de route :

1/récapitulatif des actions prioritaires

Structurer

Dépôt des statuts CPSA en Préfecture (en cours), clôture des comptes 2020, budget 2021, organisation comptable et outil de gestion (ERP Ogam), CRM (Base Adhérents & Prospects) et qualification des 300 entreprises cibles et création de la Base de Données.

Renforcer

Recherche de financements : subvention Mairie de Gennevilliers & Haropa ports de Paris, réflexion sur le modèle économique de l'association à 3 ans (monétisation de notre site internet), prises de contacts avec plusieurs parties prenantes, Vote en AG de mai (Comptes 2020, Budget 221, Membres du bureau, ajout services payants...).

Développer

Campagne de cotisations 2021 à compter du 19 mars, campagne de prospection : Objectif 25 nouveaux adhérents, mise à jour du site internet : la CPG devient CPSA, création d'une WEB Appli et création d'Ateliers de travail avec des membres Expert.

2/ création d'ateliers de travail avec des membres Expert

- Pôle Communication & Digitalisation
Membre référent : Gildas Monjoin – Ogam Gennevilliers
- Pôle Social « emploi/insertion & formation »
Membre référent : Olivier Lefevre – Aftral Gennevilliers
- Pôle Économie « Synergies/mutualisations »
Membre référent : Arnaud de Chirée – TMF Limay
- Pôle Environnement & cadre de vie : + autres à définir...

3/ Site internet et projet web appli

(Gildas Monjoin, CPSA) : a présenté le site internet en expliquant qu'il servira de vitrine pour nous faire connaître et permettre à tout le monde d'accéder aux actualités des Ports. Cependant, il y a des informations qui ne concernent que les membres de la CPSA, d'où l'idée de créer un espace dédié aux membres via une web Appli:

- Solution économique et facile (le téléphone)
- Système sécurisé
- Accès réservé aux membres
- Contacts directs et géo localisés (issu de l'ERP)
- Rubriques pratiques (social/économie/Environnement & cadre de vie)

2 usages envisagés :

- Usages inter-entreprises : Responsables de site, Interlocuteurs CPSA, adjoints...
- Usages inter-salariés : Salariaés des entreprises...

3. Dispositifs du plan de relance mis en place par l'Etat sur le volet Industriel

Points apportés par Yoann Blais (présentation complète transmise par mail)



Synthèse des dispositifs du plan de relance - AG du 19 Mars - Intervention Yoan Blais - Sous Préfet chargé du développement économique et de l'emploi



Fonds de solidarité	Le Plan « 1 jeune, 1 solution »	Le développement des « Fabriques de territoires »	Compétitivité et soutien à l'industrie
<p>Le décret n°2021-256 du 9 mars 2021 prolonge le Fonds en février 2021, avec quelques aménagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La date limite de dépôt du formulaire pour les pertes du mois de février 2021 est le 30 avril 2021. Ce formulaire concerne les entreprises ayant débuté leur activité avant le 31 octobre 2020. - Une aide exceptionnelle pour la prise en charge des coûts fixes des entreprises est mise en place. Le dispositif sera opérationnel à partir du 31 mars 2021. Les demandes pourront être effectuées pour les mois de janvier et février 2021. 	<p>Des aides à destination des employeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une compensation de charges de 4 000 € pour les entreprises qui recrutent un jeune de moins de 26 ans en contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée d'au moins 3 mois. - Une aide exceptionnelle de 5 000 € pour le recrutement d'un alternant (en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) de moins de 18 ans et de 8 000 € si celui-ci a plus de 18 ans. - Prolongation de l'aide à l'embauche des jeunes (AEJ) jusqu'au 31 mai 2021 dans la limite de 1,6 SMIC ; - Prolongation à l'identique jusqu'au 31 décembre 2021 de l'aide exceptionnelle pour l'alternance, allant de 5 000 euros pour l'embauche de tout alternant de moins de 18 ans à 8 000 euros pour l'embauche d'un alternant de plus de 18 ans. https://www.1jeune1solution.gouv.fr/ 	<p>Des tiers-lieux structurants pour l'activité locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'AMI « Fabriques de territoires » finance des lieux existants souhaitant élargir leurs services, ainsi que des lieux en projet dans les territoires non-pourvus. - Les porteurs de projet peuvent être des entreprises, des associations ou encore les collectivités territoriales et leurs groupements <p>L'AMI est ouvert jusqu'à fin 2021. 30 tiers lieux sont sélectionnés lors de chaque vague trimestrielle de l'AMI. Les prochaines dates de relève sont le 30 mars 2021, 30 juin 2021, 30 septembre 2021 et le 30 décembre 2021.</p>	<p>Des dispositifs toujours mobilisables au travers du Fonds de soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie.</p> <p>Le volet national :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les projets ciblés sont des projets d'investissement, de renforcement d'unités de production ou encore de relocalisation d'activités. - Les prochaines dates de relève sont prévues les 31 mars et 1er juin 2021, date de clôture de l'AAP (appel à projets). <p>Le volet territorial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'AAP est ouvert depuis septembre 2020. La sélection des dossiers se fait au fil de l'eau jusqu'à épuisement des fonds. <p>→ Fort de son succès, « L'Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur » devra être réactivé à compter de mai 2021.</p>



Le soutien à la décarbonisation industrielle	L'appui au développement des Territoires d'industrie	L'offre de la Banque des territoires	Pour rester informé sur le Plan de relance :
<p>Le Fonds « Décarbonation de l'industrie » : L'appel à projets (DECARB IND) porte sur la décarbonation des procédés et des utilités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cet AAP vise les projets d'investissement de plus de 3 M € - Deux dates de clôture sont prévues : le 17 mai 2021 et le 14 octobre 2021 <p>Le Fonds « Chaleur biomasse » L'appel à projets (BCIAT) concernant la production de chaleur biomasse, avec l'option d'une aide au fonctionnement si nécessaire. Deux dates de clôture sont prévues le 17 mai 2021 et le 14 octobre 2021.</p> <p>L'appel à projets (ENERGIE CSR) concernant la production de la chaleur à partir de Combustibles Solides de Récupération, est ouvert jusqu'au 14 octobre 2021.</p>	<p>L'appel à propositions « Sites industriels clés en main » :</p> <p>Un site industriel clés en main est un site pouvant recevoir des activités industrielles ou logistiques, et pour lequel les procédures relatives à l'urbanisme, à l'archéologie préventive et à l'environnement ont été anticipées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ces sites d'au moins 1 hectare peuvent recevoir des activités industrielles ou logistiques relevant, sauf exception, de la réglementation ICPE. - Les zones sélectionnées (terrains nus ou bâtis) proposent une disponibilité immédiate à la vente ou à la location. - Ces propositions peuvent émaner des acteurs publics et privés du territoire, en particulier dans les Territoires d'Industrie. - Pour cette seconde session, la date de clôture est le 31 mars 2021. 	<p>La Banque des Territoires investit dans la production d'énergie renouvelable et locale pour l'industrie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissement dans des projets d'énergie renouvelables, qui concernent aussi bien les installations photovoltaïques, l'éolien terrestre, hydraulique, que l'éolien en mer. - Développement de projets territoriaux de production, stockage ou distribution d'énergie comme une station d'avitaillement hydrogène, des infrastructures de production d'hydrogène vert multi-usage. - Développement de projets d'écologie industrielle : alimentation en énergie propre, boucle énergétiques locales (récupération de chaleur, méthanisation), etc. 	<p>Toutes les actualités : https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Actualites/France-Relance-dans-les-Hauts-de-Seine</p> <p>Un contact : pref-relance@hauts-de-seine.gouv.fr</p>

4. Orientations stratégiques et présentation des projets de programmes opérationnels de la nouvelle structure Haropa

(Stéphane Raison, Préfigurateur Haropa) : s'est présenté en expliquant qu'il a été nommé par le gouvernement le 15 novembre 2020 en tant que préfigurateur d'Haropa avec une lettre de mission assez simple :

- **Redonner la confiance** et faire en sorte que la réforme soit socialement réussie : Le but étant que l'on arrive relativement vite à un accord social, cela se traduit aujourd'hui par la signature d'un accord inter-entreprise signé par l'unanimité des syndicats.
 - **Cadrer un programme d'investissement** très ambitieux pour l'axe seine : Ce point contient deux volets le projet stratégique et le programme d'investissement. Stéphane Raison a demandé le projet stratégique complet qui est notre feuille de route à 6 ans. C'est un programme d'investissement, d'action, de modernisation et de transformation des ports que constitue aujourd'hui Haropa. Il y a donc une réelle attente des communautés portuaires pour moderniser les outils qui serviront aux membres.
 - **Mettre en place une organisation agile** : On aura prochainement un avis sur la fusion de la part des 3 CSE des 3 établissements portuaires. Le but est de ne pas « empiéter » sur les territoires portuaires, le principe qui doit guider cette organisation c'est le principe de subsidiarité, ce qui peut être fait à une échelle locale ne doit pas remonter à une échelle centrale. Ce qui a été choisi c'est une organisation de direction générale axée sur le développement pour pouvoir récupérer les flux logistiques qui passent par les Ports du Nord.
- ⇒ La CPSA (Communauté Portuaire Seine Aval) joue un rôle important à court terme car la logistique autour de la région parisienne est basée aux deux tiers à l'Est, au Sud et au Nord et un tiers à l'Ouest. L'idée est de rapatrier la logistique à l'Ouest pour servir l'intérêt de Haropa et les chaînes logistiques (fluviales dans un premier temps) doivent accompagner ce mouvement.

Concernant l'ordonnance et le décret, les directeurs généraux délégués gardent des compétences spécifiques sur un des trois thèmes moteurs de la transformation d'Haropa : La transition écologique forme un thème, la transition numérique un deuxième et la multimodalité un troisième. Chaque directeur général délégué, dans chacun des ports, animera une thématique transversale à l'échelle de l'axe.

- ⇒ Passage de l'ordonnance au conseil des ministres en début mai pour une publication de l'ordonnance et du décret courant mai ce qui nous permettra début juin d'installer officiellement Haropa, nouvel établissement public, sur l'axe.

En conclusion Stéphane Raison a rappelé qu'on avait besoin des Communautés Portuaires pour enrichir, valoriser et apporter le dynamisme du privé dans les réflexions quotidiennes.

Questions posées par (Erwan Le Meur, Président) :

En quoi les entreprises implantées sur le port pourront être touchées par les CCNU (convention collective nationale unifiée) ?

La convention collective unique, il y a d'un côté la mission de préfiguration d'Haropa qui suit son cours et de l'autre côté une mission confiée à un avocat (Gilles Belier) dans le cadre de la démarche engagée par la direction générale du travail sur la fusion des branches. Cette fusion concernait les ports de plaisance mais aussi les ports fluviaux.

Ce qui s'applique aujourd'hui en matière de convention collective sur les terminaux de manutention ou sur les entreprises qui sont situées port à quai sur le fluvial c'est une convention sur le transport routier.

L'AFPI (Association Française des Ports Intérieurs) n'a pas de représentation patronale spécifique, les discussions qui suivront dans le cadre du rapport Belier doivent se faire avec une représentation patronale.

L'accord inter-entreprise que nous avons signé ne concerne que l'établissement public et ses salariés. Et à Port de Paris était appliqué une convention collective et des règles qui s'apparentaient à la CCNU. Ce qui s'applique à Port de Paris n'a pas à s'appliquer aux professionnels portuaires qui sont sur le secteur fluvial.

Comment les entreprises vont être représentées ? Comment l'innovation que les entreprises peuvent apporter pourra être relayée dans les différents conseils (de surveillance, d'orientation de l'axe Seine ou de développement territoriaux) ?

La participation aux instances de gouvernance : Dans le cadre de l'ordonnance, le gouvernement a choisi 3 niveaux de gouvernance :

- 1) Un niveau territorial, ce niveau se substituera au conseil d'administration à Paris, avec un conseil de développement territorial de 30 personnes avec 4 collèges différents (spécialistes portuaire, représentants syndicaux, collectivités et personnalités qualifiées).
- 2) Un niveau supra, appeler conseil d'orientation de l'axe, de 30 personnes qui vise à traiter les thématiques transversales aux 3 ports.
- 3) Un conseil de surveillance de 17 membres (5 représentants de l'Etat, 5 représentants des collectivités, 4 personnalités qualifiées et 3 représentants des salariés). Une représentation au sein des personnalités qualifiées des acteurs du monde économique pour pouvoir toucher l'intégralité des sensibilités au niveau du conseil de surveillance.

Modalités de la domanialité, fiscalité, politique tarifaire future...

La politique tarifaire va devenir commune, ce sont les règles des grands ports maritimes qui vont s'appliquer. C'est à l'année N-1 que l'on construit la politique tarifaire de l'année N+1, cette politique de N+1 est vue par les conseils de développement territoriaux qui rendent un avis et ensuite on a une élaboration de tarif.

Pour 2021, pas de modification de politique tarifaire mais ce qui va changer c'est la taxe foncière forfaitaire au linéaire de quais qui se met en place progressivement sur les ports avec des barèmes sur port de Paris relativement faibles (quelques dizaines d'euros au mètre linéaire que l'on multiplie par la valeur locative).

En matière de fiscalité, Il faudrait qualifier les modifications de fiscalité qui pourrait s'appliquer au port et donc à Haropa demain, pour relancer l'activité et faire en sorte qu'elle progresse et rattrape les parts de marchés par rapport à d'autres ports.

Concernant la domanialité, on est quasiment à 100% sur l'axe Seine en domanialité publique, on a très peu de domaine privé sur port de Paris, on a un grand terrain à l'Est de Paris qui est en domaine privé. On a besoin de remonter vos problématiques sur la domanialité pour être agile et inventif.

Existera-t-il un guichet unique vers lequel les entreprises de chaque port pourront se tourner ?

Les interlocuteurs ne vont pas changer, c'est le principe de subsidiarité qui est de faire en sorte d'avoir des interlocuteurs au quotidien qui sont proches de vous, qui connaissent le territoire et qui sont agiles. Ce qui va changer en matière de développement c'est que les agences vont pouvoir s'appuyer sur une direction générale adjointe en charge du développement pour porter des projets qui peuvent avoir une influence sur la stratégie mise en place.

Date de la prochaine réunion : Vendredi 21 mai 2021 à 09h.

Erwan Le Meur

Président